Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
Bureau du commissaire général du travail

DÉPÔT

Dépôt N°: 86 06 069

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

[X] Certificat accordé [ ] Dépôt refusé

Objet [ ] 1ière convention [ ] Renouvellement [X] Entente [ ] Autres

Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances: Q 23098-02

Date Signature: 86-05-05 | Réception: 86-05-28

Durée Du: | Au:

Nombre de salariés régis par la convention collective:

Association	Employeur
[ ] Déposant Syndicat des Enseignants du Collège Saint-Charles Garnier 1150, Boul. St-Cyrille Ouest Québec, Qc G1S 1V7	[X] Déposant Collège Saint-Charles Garnier 1150, Boul. St-Cyrille Ouest Québec, Qc G1S 1V7 Att: M. Auguste Servant
[ ] Déposant, si autre que les parties	Région 03-03 Activité 8063-10 Affiliation 12 IND

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné: 1[ ] 2[ ] 3[ ] 4[ ] 5[ ] 6[ ] 7[ ] 8[ ] 9[ ] 10[ ] 11[ ] — Voir au verso pour les codes →

Remarques

OBJET: Congé d'enseignement à M. Michel Legendre.

Pour le commissaire général du travail

Signature: Pierre Deneault | Date: 86-06-12

Pour renseignements: [X] 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 [ ] 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

003 (094)

RECHERCHE

Auguste Servant

AS/cf

C.C.: M. Réjean Lafleur
Président du Syndicat

1150, boul. St-Cyrille ouest
Québec, Qc G1S 1V7
Tél.: 681-0107

Québec, le 22 mai 1986

'86 MAI 28 14:08

Ministère du Travail
425, rue Saint-Amable
QUEBEC (Québec)
G1R 5E4

A l'attention du Commissaire général du travail

Madame,
Monsieur,

En vertu de l'article 60 du code du travail, voici cinq (5) exemplaires d'une lettre d'entente intervenue entre la Corporation le Collège Saint-Charles-Garnier et le Syndicat des enseignants du même Collège.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur général

Auguste Servant

AS/cf

C.C.: M. Réjean Lafleur
Président du Syndicat

Le plus ancien collège
français d'Amérique
fondé par les Jésuites en 1635.

1150, boul. St-Cyrille ouest
Québec, Qc G1S 1V7
Tél.: 681-0107

'86 MAI 28 14:08

LETTRE D'ENTENTE NO IX

intervenue entre

La Corporation le Collège Saint-Charles-Garnier d'une part

et

Le Syndicat des enseignants du Collège Saint-Charles-Garnier d'autre part.

Compte tenu des circonstances spéciales ayant entouré le processus de choix du directeur des services pédagogiques pour l'année en cours et, conséquemment, compte tenu de celles qui ont entouré la désignation de Monsieur Michel Legendre au poste de directeur des services pédagogiques pour les années '86-'87 à '90-'91, les parties conviennent d'accorder congé d'enseignement à M. Michel Legendre, nonobstant la date prévue à l'article 8.31 de la convention collective de travail.

En foi de quoi, les parties ont signé à Québec ce 5e jour de mai 1986.

La Corporation
par

Auguste Servant
Directeur général

Le Syndicat
par

Réjean Lafleur
Président

Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
Bureau du commissaire général du travail

DÉPÔT

Dépôt N°: 86 01 288

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

[X] Certificat accordé [ ] Dépôt refusé

Objet	[ ] 1ière convention	[ ] Renouvellement	[X] Entente	[ ] Autres	**Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances**	Q 23098-02	
Date	Signature: 85-12-20	Réception: 86-01-09	**Durée**	Du:	Au:	**Nombre de salariés régis par la convention collective**	

Association	Employeur
[ ] Déposant Syndicat des Enseignants du Collège Saint-Charles Garnier 1150, Boul. St-Cyrille Ouest Québec, Qc G1S 1V7	[ ] Déposant Collège Saint-Charles Garnier 1150, Boul. St-Cyrille Ouest Québec, Qc G1S 1V7
[ ] Déposant, si autre que les parties	Région: 03-03 Activité: 8063-10 Affiliation: 12 IND

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1[ ] 2[ ] 3[ ] 4[ ] 5[ ] 6[ ] 7[ ] 8[ ] 9[ ] 10[ ] 11[ ] **Voir au verso pour les codes →**

Remarques

OBJET: La moyenne du nombre des X élèves par groupe.

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
Thérèse Lemieux	86-01-24

Pour renseignements [X] 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 [ ] 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

003 (094)

RECHERCHE

Auguste Servant
Directeur général

Marc-André Jolicoeur
Président

LETTRE D'ENTENTE NO. V

intervenue entre

La Corporation le Collège Saint-Charles-Garnier d'une part

et

Le Syndicat des enseignants du Collège Saint-Charles-Garnier d'autre part.

'86 JAN -9 13:41

Dans le cadre de l'actuelle convention collective de travail, les parties conviennent que si la moyenne du nombre d'élèves par groupe pour l'ensemble des groupes de la 1re à la 5e secondaire devait excéder exceptionnellement 33 au 30 septembre 1986, sans toutefois qu'aucun groupe ne dépasse 35, des négociations seraient alors entreprises entre les parties sur la manière de gérer les sommes d'argent engendrées par ce surplus d'élèves. Les parties auraient alors jusqu'au 31 janvier 1987 pour en arriver à une entente, à défaut de quoi les sommes d'argent engendrées par ce surplus d'élèves seraient versées au fonds de perfectionnement des enseignants.

En foi de quoi, les parties ont signé le 20e jour de décembre 1985.

La Corporation
par

Auguste Servant
Directeur général

Le Syndicat
par

Marc-André Jolicoeur
Président

Gouvernement du Québec
Bureau du commissaire général du travail

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 5 2 0 0

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

☒ Certificat accordé ☐ Dépôt refusé

Objet	☐ 1ière convention ☐ Renouvellement ☒ Entente ☐ Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 23098-02
Date	Signature: non indiquée / Réception: 83-05-24	Durée: Du / Au	Nombre de salariés régis par la convention collective

Association	Employeur
☐ Déposant	☒ Déposant
Syndicat des Enseignants du Collège Saint-Charles Garnier 1150, Boul. St-Cyrille Ouest Québec, Qc G1S 1V7	Le Collège Saint-Charles Garnier 1150, Boul. St-Cyrille Ouest Québec, Qc G1S 1V7 Att: M. Jean-Claude Caron

Unité de négociation

OBJET: Intégration de monsieur Bertrand Lavoie

Région	Activité	Affiliation
03-03	8063-10	10

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné: 1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ 6☐ 7☐ 8☐ 9☐ 10☐ 11☐ — Voir au verso pour les codes →

Remarques

Q 20411-01
Collège de Jésuites de Québec

Pour le commissaire général du travail

Signature: Louise Denis. Date: 83-05-25

Pour renseignements: ☒ 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 ☐ 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

003 (011)

RECHERCHE

Jean-Claude Caron
directeur général

Francis Castelli
président

Lorraine Plante-Tisset
témoin

Yves Bolduc
témoin

le mai 1983

Le plus ancien collège français d'Amérique fondé par les Jésuites en 1635.

1150, boul. St-Cyrille ouest
Québec, Qc G1S 1V7
Tél.: 681-0107

collège
saint-charles
garnier

B. C. G. T.
QUÉBEC

'83 MAI 24 11:30

Lettre d'entente entre

le Collège Saint-Charles-Garnier
et
le Syndicat des enseignants du
Collège Saint-Charles-Garnier

Il est convenu entre les deux parties que monsieur
BERTRAND LAVOIE
a atteint la douxième année (12e) d'expérience au Collège (en date du 31 août 1982) et que son nom sera intégré à la liste officielle d'ancienneté. Cependant, compte tenu de son statut spécial, cette ancienneté ne sera valable que pour les matières suivantes:

EDUCATION AU CHOIX DE CARRIERE
INFORMATION ET ORIENTATION SCOLAIRE
et les autres cours connexes.

pour le Collège

Jean-Claude Caron
directeur général

témoin

pour le Syndicat

Francis Castelli
président

témoin

le mai 1983

Le plus ancien collège
français d'Amérique
fondé par les Jésuites en 1635.

1150, boul. St-Cyrille ouest
Québec, Qc G1S 1V7
Tél.: 681-0107